



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 10 mars 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Est/sont absents(es):

Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2025-03-69 / DÉPENSES ET SALAIRES DE FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de février 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de \$.154,711.09 ainsi que des factures s'élevant à **\$ 88,112.17** consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 28 février 2025 Auquel s'ajoute un montant de **\$ 34,284.91** consigné au rapport des salaires nets du 28 février 2025. Le tout totalisant un montant global de \$ **255,113.72**

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **12 mars 2025**.



Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim